

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

---

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2750)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 270

présenté par  
M. Kasbarian, rapporteur

-----

### ARTICLE 19

A l'alinéa 16, substituer aux mots :

« du contrôle de leur exécution ainsi que les conditions dans lesquelles les dépenses du contrôle »

les mots :

« relatives au contrôle de leur exécution ainsi que les conditions dans lesquelles les dépenses afférentes au contrôle ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.